



Rapport annuel 2010

Points forts 2010

Publications

- ▶ TANGRAM no. 25 sur le thème «Hostilité envers les musulmans».
- ▶ TANGRAM no. 26 sur le thème «Sécurité - Sûreté».
- ▶ Etude de la CFR sur «Le droit contre la discrimination raciale: analyse et recommandations».
- ▶ Deuxième rapport du réseau des centres de consultation pour les victimes du racisme: «Incidents racistes traités dans le cadre des consultations, janvier – décembre 2009».
- ▶ Prise de position contre l'initiative pour le renvoi des criminels étrangers.

Site Internet

- ▶ Publication des jugements de 2008-2009 dans le recueil des jugements relatifs à l'art. 261^{bis} du code pénal suisse.

Sensibilisation

- ▶ Contacts avec des parlementaires à la suite de la parution du rapport de la CFR sur la législation antidiscriminatoire.
- ▶ Poursuite du projet des «réseaux de consultation pour les victimes de racisme».
- ▶ Poursuite du projet du «Manifeste de la Suisse diverse» au niveau des régions.
- ▶ Actions organisées à l'occasion de la journée internationale contre le racisme 2010 en collaboration avec la ville de Berne et l'ONG Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus (gggfon).
- ▶ Promotion de la Coalition européenne des villes contre le racisme: conférence en collaboration avec la ville de Lausanne le 24 septembre 2010.

Activités nationales et internationales

- ▶ En collaboration avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE): mise sur pied d'une plateforme de discussion pour les organisations musulmanes le 23 octobre 2010: «Une organisation faitière pour les musulmans et musulmanes en Suisse? Modèle de coopération et de dialogue entre la société civile et l'Etat».
- ▶ Conférence annuelle avec les délégués communaux et cantonaux à l'intégration.
- ▶ Participation à la rencontre annuelle de l'*International Coordinating Committee* (ICC) pour les organes nationaux des droits de l'homme du 23 au 25 mars 2010 à Genève.

1 Commentaire de la situation en 2010

Les séquelles laissées par le vote anti-minarets de novembre 2009, ont longtemps été ressenties en 2010. Le débat politique s'est centré sur les critères qui permettent à une initiative d'être soumise au peuple. Jusqu'à fin 2009, cinq plaintes ont été déposées auprès de la Cour européenne des droits de l'homme par des personnes et des organisations musulmanes contre l'acceptation de l'initiative opposée à la construction de minarets.

La voix des musulmanes et musulmans a été peu entendue durant la campagne de votation. C'est pourquoi le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la CFR sont entrés en contact en décembre 2009 afin de discuter d'un renforcement de la communauté musulmane dans le débat public. En octobre 2010, le BIDDH et la CFR ont invité la communauté musulmane pour discuter de leur renforcement institutionnel au niveau national. Des experts suisses et internationaux y ont également participé. Avant et après les votations, le Département fédéral de justice et police (DFJP) avait de son côté convoqué invité des représentantes et représentants de la communauté musulmane de Suisse pour une série de rencontres dirigées par la cheffe du Département, dans le but de construire une relation de confiance.

Comme c'était prévisible, de nouvelles discussions concernant la communauté musulmane de Suisse se sont immiscées dans le débat public durant l'hiver 2010. Des initiatives parlementaires pour l'interdiction de la burqa ont été déposées et l'interdiction du port du foulard islamique dans les écoles publiques a été proposée par le canton de Saint-Gall (SG). La CFR s'est prononcée contre l'interdiction du port du foulard islamique pour les écolières qui, en tant que personnes privées, doivent pouvoir se vêtir selon leurs convictions religieuses. Selon la CFR, une telle mesure est discriminatoire car elle n'est dirigée que contre des enfants et des jeunes filles musulmanes. Une première plainte contre cette interdiction du foulard a été déposée dans la commune de Bad Ragaz (SG). L'instance supérieure – la surveillance des écoles régionales de Sarganserland – a pris position en faveur de la plaignante et, de ce fait, contre la décision de la Direction cantonale de l'éducation. L'affaire est maintenant pendante au Tribunal administratif de Saint-Gall.

Dès l'été 2010, l'initiative pour le renvoi des criminels étrangers a échauffé les esprits. La constitutionnalité du texte, qui exige le renvoi automatique en dépit de la gravité du délit, a suscité des interrogations de toutes parts. La CFR a analysé les effets d'un tel projet de votation sur l'acceptation de la population immigrée en Suisse. L'initiative a été adoptée le 28 novembre par 52.9 % des votes. Il incombe aux autorités de garantir une application conforme à la Constitution. Un groupe de travail mixte a été mis en place par la nouvelle ministre de la Justice.

2 Affaires internes

2.1 Membres/Nominations

Fatih Dursun, représentant de l'association des organisations islamiques de Zurich VIOZ s'est retiré de la commission à la fin 2009. Madame Dr. h.c. Rifa'at Lenzin, islamologue et engagée depuis longtemps dans le dialogue interreligieux, a été élue comme nouvelle représentante musulmane.

2.2 Séances plénières

En 2010, la commission s'est réunie à six reprises pour des séances plénières ordinaires:

13 janvier
25 mars
3 et 4 mai (retraite)
6 septembre
18 novembre.

2.3 Séances de la présidence

En 2010, la présidence et le secrétariat se sont réunis pour quatre séances, les :

18 février
29 juin
18 août
26 octobre

2.4 Secrétariat

Durant son congé maternité, Kathrin Buchmann, juriste et suppléante de la directrice, a été remplacée par Martina Quadri, juriste, pour tout ce qui concerne le domaine juridique.

Emmanuelle Houlmann, responsable de la rédaction du TANGRAM et des relations publiques, a quitté sa fonction au 31.05.2010. Le poste rédaction/communication de 70% a été scindé comme suit :

- Un poste de responsable de la communication (50%) qui a été repris par Myriam Brühlhart-Khouadja dès le 1^{er} août 2010
- Un poste de rédacteur/-trice du Tangram (20%) qui a été rempli *ad interim* par Regula Gerber Jenni en 2010 et qui sera occupé par Joëlle Scacchi dès le 1^{er} janvier 2011

2.5 Budget

Le budget annuel se monte à CHF 200'000.00

3 Travail thématique de la Commission

3.1 «Réseau de centres de consultation pour les victimes de racisme», deuxième rapport

Le réseau de centres de consultation pour les victimes de racisme s'est encore consolidé en 2010. Les instruments d'observation ont été améliorés. De nouveaux services de consultation ont rejoint ce réseau et publieront leurs résultats dans le rapport 2010. Dans celui de 2009, publié en juin 2010, 162 cas ont été enregistrés, c'est-à-dire presque deux fois plus que dans le rapport de l'année précédente. Plus il y aura de services de consultation qui se joindront au réseau, plus le nombre de cas de discrimination raciale sera visible. Comme l'année précédente, en 2009, les cas concernaient tous les domaines de vie. La propagande raciste se distingue par ses moyens d'action. Beaucoup de témoins ont porté des cas de discrimination raciale à la connaissance des centres de consultation: ce phénomène constitue une nouveauté. Des personnes appartenant à la majorité se sont également présentées, se sentant victimes de paroles insultantes. Un tiers des personnes concernées sont de nationalité suisse et sont certainement plus disposées à dénoncer un cas de discrimination que les nouveaux migrants encore peu intégrés.

Site Internet du réseau:

<http://www.ekr.admin.ch/dienstleistungen/00159/00265/index.html?lang=fr>

3.2 Travail relatif à la norme pénale

La décision du Conseil fédéral de ne pas compléter la norme pénale contre la discrimination raciale par un article 261^{ter} qui aurait interdit les insignes racistes ostentatoires a été accueillie avec beaucoup de déception par la CFR. Une minorité des personnes consultées pensaient qu'une interdiction des insignes, des gestes et des emblèmes de la droite radicale et néo-nazie était difficile à appliquer. Mais, pour chaque loi, une pratique juridique doit d'abord se développer, comme le prouve le cas de la norme pénale sur le racisme dont la CFR publie un recueil de jugements. La CFR et la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA) ont critiqué la décision du Conseil fédéral qui va à l'encontre de la majorité, favorable à un nouvel article 261^{ter} CP.

Le recueil juridique de la CFR relatif à la norme pénale sur le racisme a été actualisé avec les décisions des années 2008 et 2009. Grâce à ce recueil, les personnes et organisations intéressées peuvent avoir une bonne vue d'ensemble de l'état de la jurisprudence qui concerne l'art. 261^{bis} CP. La banque de données permet de faire des recherches selon différents critères: nature du délit, groupe de coupables ou de victimes, résultats de procédure. Les jugements de l'année 2010 seront publiés durant le premier semestre de 2011.

Recueil de jugements:

www.ekr.admin.ch/dienstleistungen/00169/index.html?lang=fr

3.3 Antisémitisme

Dans le recueil des cas juridiques publié sur le site de la CFR, il s'avère que les Juifs représentent le groupe de victimes le plus important. La norme pénale sur le racisme est strictement appliquée dans les cas d'antisémitisme et lorsque la réalité de l'Holocauste est niée, mais cette constatation positive ne semble pas valable pour d'autres groupes potentiels de victimes. Chaque crise dans le conflit israélo-palestinien provoque malheureusement des diffamations et des attaques antisémites. Selon la Fédération Suisse des Communautés Israélites (FSCI), représentée dans la CFR par sa vice-présidente, ce fut aussi le cas après l'action de la marine israélienne contre une flottille d'aide humanitaire en route pour le territoire de Gaza en mai 2010.

La CFR, toutefois, a traité un seul cas de discrimination raciale antisémite – des slogans antisémites avaient été gribouillés sur les murs d'une crèche juive. Elle a conseillé au demandeur de porter plainte. La décision du Conseil fédéral de ne pas durcir la norme pénale sur le racisme 261^{bis} (voir chapitre 3.2), doit être considérée comme un revers dans la lutte contre l'extrémisme de droite dont les propos et les actes ont toujours une composante antisémite.

3.4 Islam et islamophobie

La relation entre la majorité de notre société et la minorité musulmane a été un sujet omniprésent durant l'année 2010. Après le vote contre les minarets, la CFR a tout de suite décidé de consacrer le numéro suivant du bulletin TANGRAM à l'«Hostilité envers les musulmans». Durant l'été, les membres de la commission ont débattu à l'interne de la séparation entre l'Etat et la religion ainsi que du statut des religions minoritaires. La CFR a participé au débat sur le port du foulard dans les écoles publiques en sortant un communiqué de presse. Une prise de position à ce sujet, se référant entre autres à celle de la Commission fédérale pour les questions féminines, sera également publiée au début de l'année 2011.

3.4.1 Plateforme de discussion pour les communautés musulmanes de Suisse

Après la votation sur l'initiative contre la construction de minarets, la CFR et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont organisé le 23 octobre 2010 une plateforme regroupant différentes organisations musulmanes afin de mener des débats sur l'éventuelle création d'une organisation nationale. Le but de cette démarche est de donner aux musulmans de Suisse la possibilité de participer au débat public et de mieux défendre leurs intérêts sur le plan national en facilitant le dialogue avec les autorités publiques. La CFR est prête à renouveler l'expérience en 2011, si les participants désirent travailler concrètement sur ce sujet.

3.5 Racisme anti-Noir

La CFR a toujours conscience de la spécificité du rejet que subissent, en Suisse, les personnes à la peau foncée, et plus particulièrement celles d'origine africaine. La CFR a saisi l'occasion de revenir sur ce sujet dans le TANGRAM numéro 26. Plusieurs habitants d'origine africaine ont eu l'opportunité d'y exposer les relations difficiles qui existent entre eux et les forces de l'ordre.

3.6 Gens du voyage

Durant cet exercice, la CFR a porté une attention toute particulière aux relations entre les communes et les gens du voyage. Le fait de devoir se présenter physiquement une fois par semaine à un service social ne peut correspondre au mode de vie des gens du voyage. D'ailleurs, dans un article paru dans la revue d'aide sociale ZESO 4/2010, la CFR souligne non seulement l'attention particulière qui devrait être portée au mode de vie des gens du voyage, mais également l'obligation de l'Etat de protéger cette minorité culturelle. En outre, la CFR s'est penchée pour la première fois sur la question de la formation des enfants des gens du voyage dans les écoles publiques.

3.7 Sensibilisation des autorités policières

Depuis de nombreuses années, la CFR est en contact avec les autorités de sécurité. Les thèmes racisme et discrimination ont été traités dans le cadre des formations de base et continue. En publiant, dans le TANGRAM No 26 «Sécurité – Sûreté», des recommandations pour une action efficace des autorités policières contre le racisme et la discrimination, la CFR veut combattre de manière globale la discrimination raciale et soutenir les mesures et les bonnes pratiques déjà existantes dans ce cadre.

TANGRAM no. 26: <http://www.ekr.admin.ch/shop/00008/00075/index.html?lang=fr>

4 Publications / Recherche / Site Internet

4.1 TANGRAM no. 25 «Hostilité envers les musulmans»

Dans cette édition du TANGRAM, la CFR s'est penchée sur le thème de l'hostilité envers les musulmans, en raison de l'actualité politique et médiatique. Avec l'acceptation de l'initiative anti-minarets, toute une minorité religieuse s'est vue pointée du doigt et doit répondre d'actes commis par un islam radical aux quatre coins de la planète. Pourtant, les origines et les pratiques de cette minorité sont très hétéroclites et la majorité des musulmans de Suisse se dit peu ou pas pratiquante. Au travers de cette édition du bulletin, la CFR a souhaité lutter contre les préjugés et les confusions liés à l'islam et aux musulmans.

TANGRAM no. 25: <http://www.ekr.admin.ch/shop/00008/00074/index.html?lang=fr>

4.2 TANGRAM no. 26 «Sécurité-Sûreté»

Cette édition du TANGRAM présente des réflexions et des analyses en matière de sécurité qui s'appuient sur les déclarations et les opinions de personnes appartenant à des minorités et qui, souvent, ne se sentent pas suffisamment protégées. Il s'agit le plus souvent de personnes de couleur et de yéniches qui ont généralement le sentiment d'être regardés avec une certaine suspicion.

Pour sa part, la police peut contribuer à instaurer un climat de confiance au sein de la population en se défendant contre les accusations injustifiées en sanctionnant les éventuels dérapages commis par certains de ses agents. La CFR estime par ailleurs qu'il faut encourager les agents des forces de l'ordre à acquérir davantage de

compétences en matière de droits de l'Homme et reconnaît les efforts entrepris par les autorités de police en ce sens.

Pour la première fois, la CFR a publié des recommandations concrètes dans un numéro de TANGRAM. Selon ces recommandations, le *profilage racial* – un contrôle d'identité pratiqué sur certaines personnes uniquement en fonction de leur couleur de peau ou de leur aspect sans motif valable ou soupçon fondé – est contraire aux droits de l'homme et doit être interdit. La CFR encourage les forces de l'ordre à prendre mieux conscience de leur rôle en tant que garantes de la protection contre la discrimination.

TANGRAM no. 26: <http://www.ekr.admin.ch/shop/00008/00075/index.html?lang=fr>

4.3. Agenda politique

La prestation «L'agenda politique» réunit, sous une forme facilement accessible pour l'utilisateur, les interventions parlementaires traitant du racisme, de la xénophobie, des naturalisations et de l'intégration, et permet d'en avoir rapidement une vue d'ensemble. Cet agenda politique est actualisé après chaque session parlementaire.

Agenda politique: <http://www.ekr.admin.ch/dienstleistungen/00284/index.html?lang=fr>

4.4. Etude de la CFR: Le droit contre la discrimination raciale

En février 2010, la CFR a publié une étude détaillée intitulée «Le droit contre la discrimination raciale» qui met en évidence l'existence de graves lacunes dans le système juridique suisse en matière de protection contre la discrimination raciale. Certes, il existe une interdiction pénale de la discrimination raciale, mais l'étude montre que, formellement, cette interdiction n'apparaît pas dans le droit privé et administratif. Se fondant sur l'analyse de la situation légale existante, la CFR a élaboré dix recommandations harmonisées. Celles-ci s'appuient sur l'expérience faite dans l'égalité des droits de la femme et des personnes handicapées. La CFR recommande en particulier au législateur de promulguer des interdictions au niveau du droit privé et du droit de surveillance de la discrimination raciale afin de pouvoir lutter contre celle-ci entre particuliers. Pour faire aboutir ces revendications, il faut installer, respectivement renforcer les structures de conseil, les services de médiation et les offices de conciliation.

Etude «Le droit contre la discrimination raciale: analyse et recommandations»:

<http://www.ekr.admin.ch/shop/00007/00073/index.html?lang=fr>

5 Prises de position et procédures de consultation

5.1 Prise de position de la CFR au Comité contre la torture de l'ONU (CAT)

La CFR a envoyé une prise de position au Comité contre la torture de l'ONU (CAT) le 12 avril 2010 et a attiré son attention sur plusieurs points concernant la lutte contre le racisme pour lesquels il est nécessaire d'agir. Elle a souligné le rôle de la nouvelle

Commission nationale de prévention de la torture ainsi que des ONG dans ce domaine.

6 Relations publiques / Contacts

6.1 Communiqués de presse

Liste des communiqués de presse parus durant l'année sous revue:

23.02.2010 : Protection très lacunaire pour les personnes victimes de discrimination raciale

19.03.2010 : Journée internationale contre le racisme

20.05.2010 : La réglementation prévue par l'initiative pour le renvoi favorise la discrimination liée à l'origine et enfreint le droit international

24.06.2010 : Les coups de feu tirés au Tessin contre des gens du voyage ne sont que la partie émergée de l'iceberg

07.07.2010 : Le salut hitlérien reste admis en Suisse – les raisons invoquées par le Conseil fédéral ne sont pas probantes

25.08.2010 : L'interdiction du voile islamique à l'école publique enfreint le principe de l'égalité de traitement

31.08.2010 : Le «Manifeste de la Suisse diverse» fête sa première année

24.10.2010 : Réunion de la communauté musulmane à Berne: discussions pour créer une organisation faîtière nationale

08.11.2010 : Les accents populistes de la campagne en faveur de l'initiative populaire sur le renvoi des étrangers criminels attisent les préjugés

17.12.2010 : La sécurité, thème central du nouveau numéro du bulletin TANGRAM de la CFR

Communiqués de presse: <http://www.ekr.admin.ch/aktuell/00294/index.html?lang=fr>

6.2. Manifeste de la Suisse diverse

Le but du «Manifeste de la Suisse diverse» est d'inciter le plus grand nombre d'institutions, entreprises, administrations, écoles, associations, organisations, partis et autres groupes à se mobiliser pour promouvoir la diversité. Dans ce but, les signataires s'engagent à mettre en œuvre des projets de leur choix dans deux domaines différents. Au mois d'août 2010, à l'occasion du premier anniversaire du lancement du manifeste, la CFR a pris contact avec les signataires afin de connaître l'état d'avancement des projets qui s'avèrent être, soit finalisés, soit en bonne voie. A l'avenir, le manifeste sera promu dans différentes régions de Suisse. A cet effet, des entretiens ont eu lieu avec le service d'intégration et d'anti-discrimination du canton de Bâle-Ville ainsi qu'avec une radio locale bâloise.

Lien vers le manifeste:

<http://www.ekr.admin.ch/dienstleistungen/00290/index.html?lang=fr>

6.3. Contacts

6.3.1 *Rencontre avec les délégués cantonaux à l'intégration*

L'introduction et l'application des instruments d'intégration a été le thème central de la rencontre annuelle avec les délégués cantonaux à l'intégration qui a eu lieu le 29 novembre 2010. Les discussions se sont également portées sur les mesures cantonales qui sont envisageables dans le domaine de la lutte contre la discrimination puisque, désormais, l'aide de la Confédération pour le programme cantonal d'intégration prévoit expressément la problématique de la protection contre la discrimination.

6.3.2 *Contacts au niveau international*

Depuis dix ans, la CFR est accréditée avec un statut B en tant qu'agence spécialisée parmi les institutions nationales des droits de l'homme auprès de l'ONU et son comité de coordination ICC. Lors d'un renouvellement de cette accréditation, le statut de la CFR a été relégué au niveau C, du fait que les critères d'accréditation ont été revus par l'ICC. La CFR a déposé un recours.

7 Conseils aux particuliers

Durant cette année, des cas de discrimination, qui se sont produits dans différentes sphères sociales, ont à nouveau été rapportés à la CFR. Dans la plupart des situations, la discrimination a eu lieu lors d'une recherche d'emploi ou dans le cadre du travail, lors d'une recherche d'appartement, dans le cadre de l'école et d'autres établissements de formation, ou encore dans des night-clubs.

Dans le travail de conseil, deux domaines se sont particulièrement distingués. Depuis la votation sur les minarets, la CFR a été confrontée à de multiples déclarations hostiles aux musulmans. La discrimination dans le domaine du marché de l'emploi est un autre terrain à problèmes. Beaucoup de chercheurs d'emploi d'origine étrangère

s'annoncent à la CFR et rendent compte de mises au concours et de réponses négatives discriminatoires. Comme durant l'année précédente, les médias ont également joué un rôle important dans la propagation des stéréotypes. Beaucoup de Suisses ainsi que des personnes directement concernées se sont plaints des reportages des médias.

Les expériences tirées jusqu'à maintenant dans le cadre des activités de conseil montrent que la discrimination a lieu dans des domaines de vie qui sont primordiaux pour l'intégration des personnes d'origine étrangère. C'est pour cette raison que la politique d'intégration devrait également inclure des mesures contre la discrimination.

Points forts 2011

Publications

- ▶ TANGRAM no. 27 sur le thème «Le discours politique».
- ▶ TANGRAM no. 28 sur le thème «Ville et Campagne».
- ▶ Publication des premiers résultats de l'étude sur «La discrimination des étrangers hautement qualifiés sur le marché du travail suisse», réalisée grâce à une *joint venture* entre la CFR et l'Institut de sociologie de l'Université de Bâle.
- ▶ Publication du «Rapport du réseau de consultation pour les victimes de racisme» pour l'année 2010.

Communication et site internet

- ▶ Réalisation et adoption d'un nouveau concept de communication.
- ▶ Mise en ligne et exploitation active d'un site internet sur le «Manifeste de la Suisse diverse».
- ▶ Publication des jugements de 2010 dans le recueil des jugements relatifs à l'art. 261^{bis} du code pénal suisse. Publication des décisions des Tribunaux internationaux relatives aux cas de racisme.

Sensibilisation

- ▶ Dans le cadre des élections fédérales 2011: mise en place d'une plateforme pour promouvoir une campagne électorale fair-play, avec la collaboration des ONG.
- ▶ Sur demande des communautés musulmanes, la CFR met en place un forum de discussion à Berne.
- ▶ Poursuite du projet «Evolution du droit par les cas créant un précédent».
- ▶ Rencontre annuelle avec les délégués à l'intégration communaux et cantonaux.
- ▶ Ancrage du projet «Manifeste de la Suisse diverse» dans différentes régions.
- ▶ Promotion de manifestations dans les villes à l'occasion du 21 mars 2011, Journée internationale contre le racisme.